LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA

COMMISSION SUR L'AVENIR DE

L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Amiante
Bellechasse
Lévis
Montmagny
Nouvelle-Beauce
St-Georges de Beauce

Le 21 mars 2007

Présentation de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA)

La Chambre de commerce de la région Chaudière-Appalaches regroupe une vingtaine de chambres de commerce locales dont celles de Lévis, St-Georges, l'Amiante, Montmagny, Bellechasse, Beauceville, Disraeli, East-Broughton, Nouvelle-Beauce, St-Côme Linière, St-Ephrem, St-Frédéric, St-Joseph de Beauce, St-Martin, St-Prosper, Ste-Croix de Lotbinière, Ste-Justine, Tring-Jonction, Jeune chambre de Lotbinière.

La mission de la Chambre régionale est de représenter les chambres de commerce locales auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), et des autres instances socio-économiques et politiques régionales et nationales.

Elle leur permet ainsi de travailler en synergie pour obtenir un impact régional plus important. C'est en somme une courroie de transmission pour les bons coups de chacune des chambres locales. Cela contribue à augmenter l'efficacité des représentations faites par le monde des affaires. Nous souhaitons contribuer ainsi plus activement au développement socio-économique de la grande région de la zone Chaudière-Appalaches.

Chaudière-Appalaches

1. Préambule

Ce mémoire se veut plus un témoignage de l'importance économique et sociale de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches qu' un ouvrage "pointu" destiné à des érudits de ces secteurs névralgiques pour notre économie. La crise du porc en général et le dossier Olymel à Vallée-Jonction en particulier ont frappé l'opinion publique. Les Chambres de Commerce de Chaudière-Appalaches déjà conscientes de l'importance de la transformation des produits bio alimentaires n'ont pas hésité à s'exprimer publiquement en début d'année 2007.

Nous ne prétendons pas détenir la solution miracle qui assurera l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec mais nous pouvons à tout le moins conscientiser nos Chambres de Commerce et nos 2000 membres corporatifs dans Chaudière-Appalaches.

Si le gouvernement du Québec a cru nécessaire de créer la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ce n'est certainement pas parce que tout va pour le mieux dans ce vaste créneau de notre économie.

Les enjeux qui le menacent méritent donc notre attention et la mobilisation de nos forces vives.

2. Bref rappel sur l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches

2.1 Selon les Statistiques du MAPAQ de 2002-2003, les revenus annuels découlant de la production agricole en Chaudière-Appalaches sont d'environ un milliard $. Les trois principaux segments sont le porc (39%), le lait (35%) et la volaille (10%). Le bœuf (incluant d'autres productions animales), l'acériculture et l'horticulture comptent pour 16% des revenus totaux.

Le porc, l'acériculture et le lait en Chaudière-Appalaches représentent respectivement 30%, 31% et 19% de l'ensemble du volume de la production québécoise.

2.2 Toujours selon le MAPAQ, la transformation alimentaire en Chaudière-Appalaches représentait des livraisons de 1,74 milliards $ soit 10% du volume total du Québec.

5 446 emplois répartis dans 122 entreprises se concentrent surtout dans les viandes (46,9%) et dans la pâtisserie-boulangerie (20,7%).

3.0 Mise en marché des produits agricoles et des produits alimentaires transformés.

3.1 Trois secteurs jouissent actuellement d'une forme de marché protégé dans lequel la production (offre) est en équilibre avec la demande. Le lait, les œufs et la volaille sont sous le régime de la gestion de l'offre dans lequel les producteurs de denrées sont assujettis à des quotas limitant pour chacun leur volume de production.
Ce système décrié par certains permet aux producteurs de tirer un revenu raisonnable en contrepartie d'une discipline pour éviter la surproduction des denrées sur le marché canadien. Dans un contexte d'ouverture des marchés mondiaux aux produits agricoles, ce système subit des pressions énormes. Seule une volonté politique farouche du gouvernement fédéral et des provinces parvient à maintenir ce système de mise en marché qui a fait ses preuves depuis plusieurs années : disponibilité de produits de qualité à prix abordables.
La Chambre de Commerce de Chaudière-Appalaches ne voit aucun avantage pour les producteurs et les consommateurs du Québec à éliminer ce système de gestion de l'offre. Il est vrai qu'idéalement, dans un libre marché parfait, les prix des denrées régies par ce système diminueraient à court terme. Par contre, l'impact serait dévastateur pour nos agriculteurs dont les fermes n'ont pas la taille requise pour compétitionner celle des géants américains et étrangers.
D'autre part, les subventions que reçoivent les producteurs américains et européens exposeraient nos fermiers et fermières à une compétition déloyale sans compter les désavantages auxquels ils sont déjà soumis dont les coûts de chauffage à cause du climat, les coûts reliés aux règlements environnementaux et autres.

3.2 Les autres productions agricoles comme le porc sont exposées à la compétition mondiale qui devient de plus en plus féroce. Des pays à faibles coûts de main d'œuvre comme le Brésil et qui jouissent d'un climat permettant deux à trois récoltes annuelles exercent des pressions à la baisse

sur le prix des denrées qui deviennent irrésistibles pour la majorité des consommateurs.
La qualité de nos produits et leur disponibilité suffisent de moins en moins à contrer l'attrait des produits étrangers dont la plupart ne sont pas soumis aux mêmes contraintes environnementales, fiscales et sociales qu'au Québec. De plus certaines failles dans le système d'étiquetage peuvent induire en erreur les consommateurs. À titre d'exemple, les apiculteurs canadiens subissent la concurrence du miel en provenance d'Argentine, de Nouvelle-Zélande ou d'ailleurs. La classification Canada # 1 ne désignant strictement que la qualité du produit induit les consommateurs canadiens qui croient acheter un produit canadien alors qu'il peut provenir de l'étranger.

4.0 Productivité et nouveaux produits

4.1 Productivité

4.1.1 Agriculture

Beaucoup de travail a été accompli dans le passé pour rentabiliser les fermes : mécanisation du travail, génétique animale, fertilisation des sols, etc…
"Est-ce que tout a été optimisé sur la ferme pour augmenter les rendements, réduire les coûts, réduire les pertes, réduire les impacts sur l'environnement, …?"

4.1.2 Agroalimentaire

La taille des usines de transformation a été augmentée, les usines ont été automatisées jusqu'à un certain niveau, les coûts en partie maîtrisés dans certains secteurs.
"Est-ce que tout a été fait pour optimiser la consommation d'energie, maîtriser les coûts de main d'œuvre, robotiser certaines opérations répétitives, etc…?"
"Avons-nous appliqué toutes les techniques modernes de gestion de la qualité, des ressources humaines, de la recherche opérationnelle, etc…?"
"Les interfaces agriculture-transformation-distribution sont-elles connues de tous et maîtrisées adéquatement pour rentabiliser la chaîne globale?"

Nous ne sommes pas des spécialistes de ce secteur. Nous laissons à ceux-ci le soin d'y répondre adéquatement.

4.2 Nouveaux produits

De nouveaux produits industriels peuvent être tirés de la ferme et de l'usine de transformation alimentaire.
Les bio carburants, les bio plastiques, les bio lubrifiants, etc… peuvent être produits à partir des végétaux ou des résidus de graisses animales.
La Technopole de l'oléo chimie et le Centre de transfert technologique Oléotek situés à Thetford Mines travaillent depuis quelques années à développer ce créneau porteur d'avenir de l'oléo chimie industrielle. Les Gouvernements ont capté le message puisque l'usage du bio diesel, pour ne citer que cet exemple, fera partie de notre stratégie pour réduire notre dépendance du pétrole et réduire notre impact sur l'environnement. La combustion du bio diesel est généralement plus complète que le pétro diesel et génère moins de gaz nocifs pour l'environnement.

5.0 Impacts économiques, sociaux et environnementaux

5.1 La présence en Beauce et ailleurs dans Chaudière-Appalaches d'agriculteurs et d'éleveurs d'animaux ne date pas d'hier. Les activités agricoles ont façonné nos paysages ruraux. Des villages ont poussé ça et là pour regrouper certains services municipaux, scolaires, commerciaux, industriels et institutionnels.
Qui dit exploitation agricole, dit impacts environnementaux, en particulier sur les cours d'eau et sur la nappe phréatique. L'industrialisation de l'élevage du porc a souvent été pointée du doigt comme source de pollution des eaux et d'odeurs désagréables.
La question que l'on doit se poser est :"Qui doit payer pour corriger et prévenir de tels impacts sur l'environnement?" C'est facile de répondre par la notion du pollueur payeur. Dans un monde idéal. Le producteur qui implante de tels contrôles, débourse les coûts des investissements, et refile la facture à ses clients, les consommateurs, par le biais de prix plus élevés des produits. Or, dans le monde réel, les consommateurs résistent fortement en général à des

hausses de prix en substituant par des achats de produits équivalents moins dispendieux ou pour des produits totalement différents.
La question que nous devons tous nous poser est la suivante : "Si nous voulons des produits agricoles de haute qualité et à prix raisonnables, disponibles sur toute l'année et respectueux des normes environnementales de production dans une perspective de développement durable, pouvons-nous raisonnablement en imposer le fardeau aux seuls producteurs agricoles? Les autres maillons de la "chaîne alimentaire", les transformateurs, distributeurs, détaillants et consommateurs devraient-ils aussi contribuer à cette agriculture, dite durable?"

5.2 La coexistence des ruraux et des urbains sur le même territoire de même que la pérennité de la ferme familiale posent aussi un problème important. La venue dans nos campagnes de projets de parcs éoliens nous interpellent sur la vocation de nos territoires ruraux et périurbains.
Certains baby-boomers qui ont passé toute leur vie en ville rêvent d'une retraite paisible à la campagne. Le bruit, les odeurs et les méthodes de travail différentes créent parfois des conflits entre les premiers occupants et les citadins "envahisseurs". D'où la nécessité de développer un dialogue ouvert entre ces catégories de citoyens et développer des formes inédites "d'accommodements raisonnables" de part et d'autre.
Il nous faut arriver à certains compromis si on veut que nos assiettes soient bien garnies et que nos agriculteurs puissent développer des techniques plus performantes au plan de la rentabilité économique et du respect de l'environnement.

6.0 Conclusions et suggestions

6.1 Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches sont très importants en termes d'emplois et retombées économiques. Ils méritent toute notre attention et celle de nos gouvernements.

6.2 En général les Chambres de Commerce sont en faveur du libre marché. Néanmoins, compte tenu de l'efficacité du système de gestion de l'offre dans les secteurs du lait, des œufs et de la volaille pour maintenir un approvisionnement à

des prix raisonnables de produits frais et de qualité, nous suggérons aux gouvernements de maintenir en place un tel système dans la mesure du possible.

6.3 Au Québec, l'agriculture et l'agroalimentaire sont en général bien organisés et structurés. Ils exercent une influence significative sur les prises de décision des instances gouvernementales. Leurs représentants auraient intérêt à être présents (plusieurs le sont déjà) dans tous les organismes socio-économiques de leur milieu.

6.4 Les Chambres de Commerce et l'industrie sont présentes dans toutes les régions du Québec et regroupent plus de 56 000 membres. Les intervenants de l'agriculture et de l'agroalimentaire devraient faire sentir leur présence de façon plus importante dans ces "zones d'influence".

6.5 L'image de l'agriculture et du monde agricole véhiculée par les médias est parfois négative. Un effort doit être fait pour rapprocher producteurs et consommateurs. Les uns ont besoin des autres et vice versa.

6.6 La fiscalité des entreprises agricoles doit être adaptée aux réalités d'aujourd'hui compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie de la valeur des entreprises, de la valeur du dollar canadien, etc…
Le budget fédéral déposé le 19 mars dernier ouvre des perspectives intéressantes à cet effet. Le gouvernement du Québec devrait harmoniser ses mesures à la lumière de la nouvelle donne.

6.7 La fiscalité québécoise actuelle qui favorise les entreprises des régions ressources porte préjudice aux entreprises manufacturières des régions dites "centrales" dont fait partie Chaudière-Appalaches. Cet élément s'ajoute à la concurrence féroce des entreprises des pays en émergence dont les coûts de production sont de beaucoup inférieurs aux coûts de nos entreprises bio alimentaires. La situation ne peut plus durer et devra être corrigée sous peine de forcer des fermetures d'usine et de générer des pertes d'emplois.

Madame Karine Veilleux (St-Georges de Beauce)
Présidente
Tél. : (418) 228-7879 (Chambre de Commerce)
(418) 228-8969 (travail)

Monsieur Pierre Laroche (Thetford Mines)
Vice-président
Tél. : (418) 338-4551 (Chambre de Commerce)
(418) 338-7500 (travail)

Madame Suzanne Lacombe (Montmagny)
Secrétaire
Tél. : (418) 248-3111 (Chambre de Commerce)